



Ambassade près le Royaume de Belgique
et le Grand-Duché de Luxembourg

République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail

N° 204 / AMBACI/AA/dc E

COMMUNIQUE

L'Ambassade de Côte d'Ivoire près le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg informe les usagers qu'à compter du 1^{er} juillet 2019 :

- Le paiement des frais relatifs à l'établissement et à la délivrance des documents administratifs et consulaires s'effectuera sur la plateforme électronique suivante : <https://ciembassyepay.org> ;
- La liste des documents concernés ainsi que les tarifs applicables sont également disponibles sur le même site ;
- Les visas dans la circonscription diplomatique sont délivrés uniquement à l'Ambassade de Côte d'Ivoire à Bruxelles ;
 - Tout autre visa délivré ailleurs est nul et de nul effet ;
 - Les conditions de délivrance des visas biométriques restent inchangées.

Pour des raisons complémentaires, le service consulaire de l'Ambassade est joignable les jours et heures suivants :

- **Jours** : du lundi au vendredi
- **Heures** : de 10h00 – 12h00 et 13h00 – 15h00
- **Téléphone** : 0032/661 34 50

Fait à Bruxelles, le 20 juin 2019



L'Ambassadeur

Jean-Vincent ZINSOU